

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 janvier 2005
(convocation du 17 janvier 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANNEL Jean-Didier à M. NEUVILLE Michel
M. BOCCHIO Claude à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CANOVAS Bruno à Mme PUJO Colette (à compter de 10 h 00)
Mme CASTANET Anne à Mme JORDA DEDIEU Carole (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 11 h 10)

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUTIL Silvère à M. MERCIER Michel
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 11 h 00)
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GUICHOIX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HOURCQ Robert à M. ANZIANI Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. SIMON Patrick à M. BANAYAN Alexis (à compter de 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Travaux de plateforme et de voirie pour la construction du tramway 1ère phase - Section Barrière d'Ornano/Saint Augustin (INFRA 16) - BORDEAUX - Marché n°03/235 U - Avenant n°2 - Autorisation de signer

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2003/0340 du 23 mai 2003, vous avez autorisé la passation d'un marché permettant la réalisation et l'aménagement de la plate-forme et de la voirie entre la barrière d'Ornano et Saint-Augustin à Bordeaux, soit un linéaire de 1 250 mètres, ainsi que la réalisation de deux sous-stations de redressement.

Ce marché n° 03/235 U a été notifié au groupement d'entreprises FAYAT TP (mandataire) / COLAS SUD OUEST / SATTANINO, le 7 août 2003, pour un montant de 9 431 989,52 € HT, et ce après appel d'offres ouvert de niveau européen.

Un des indices composant la formule de révision des prix du marché ayant disparu, un avenant n° 1, autorisé par délibération n° 2004/0816 du 19 novembre 2004, a contractualisé son remplacement.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les modifications suivantes :

- L'enfouissement des réseaux EDF, France Télécom demandé par la Ville de Bordeaux sur pelouse de Douet qui ont perturbé le déroulement du chantier et son organisation.
- Les problèmes rencontrés par la Ville de Bordeaux pour la validation par les riverains de l'éclairage public de la rue Frantz Despagnet.
- Les difficultés rencontrées pour la réalisation de la station Chaban Delmas qui, du fait de l'exiguïté du site, a entraîné notamment la réalisation d'un caniveau technique pour la réalisation du déplacement des réseaux non prévus initialement. En effet, ce déplacement des réseaux n'a pu intervenir comme préalable au chantier mais a dû être réalisé pendant le chantier.
- Les travaux particuliers de déplacement des réseaux internes gaz et incendie au C.H.U réalisés dans le cadre de l'acquisition foncière pour la construction de la sous-station de redressement électrique.

Ces modifications induisent une prolongation du délai de réalisation du marché de deux mois et un réajustement des quantités présentes au détail estimatif.

L'incidence financière est au maximum de 45 000 € HT soit 0,48% d'augmentation par rapport au marché initial portant ainsi son montant au maximum à 9 476 989,52 € HT soit 11 334 479,47 € TTC. Ce montant sera imputé en dépenses, sur le budget annexe transports – chapitre 23 – compte 23150072 – ProgrammeTW10B

En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n°2 au marché n° 03/235 U afin de contractualiser cette prolongation, ces modifications et leurs incidences financières.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n°2 au marché n°03/235 U pour un montant maximal de 45 000 € HT portant le nouveau montant du marché au maximum à 9 476 989,52 € HT soit 11 334 479,47 € TTC et prolongeant la durée d'exécution du marché de 2 mois,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 janvier 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 FÉVRIER 2005

M. ALAIN CAZABONNE